



PREFET DE L'HERAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE

à la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement concernant le programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau du secteur des Verdisses sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM)

Le projet, objet de l'enquête, consiste en des travaux de restauration et d'entretien des berges du réseau hydraulique primaire des Verdisses formé par le Grand Rudel, La Salamanque, Le Montmorency, Le Murier, Le Bout du Pont et le Contre canal par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Les communes d'Agde et Vias sont concernées par le projet.

Ce projet est soumis à une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général valant déclaration au titre de la législation sur l'eau du lundi 24 février 2020 à 8h30 au vendredi 27 mars 2020 à 17h00 soit pendant 33 jours consécutifs sur les communes d'Agde et de Vias.

Le commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Michel FREMOLLE, architecte-urbaniste retraité.

La personne responsable auprès de laquelle des renseignements peuvent être demandés est Monsieur Sébastien THÉRON, Chef du service Ingénierie Aquatique et Risques (Direction de l'Environnement et du Littoral) à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée - téléphone : 04 99 47 48 49, e-mail : s.theron@agglohm.net

Pendant toute la durée de l'enquête du lundi 24 février 2020 à 8h30 au vendredi 27 mars 2020 à 17h00 :

-le dossier d'enquête :

Le dossier comprenant notamment l'avis du service Eau Risques Nature de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, sera déposé et consultable :

- en mairie d'Agde, Rue Alsace Lorraine, siège de l'enquête, et en mairie de Vias 6 Place des Arènes aux horaires habituels d'ouverture des bureaux au public figurant ci-dessous (à titre indicatif) :

Mairie d'Agde	du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mairie de Vias	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/dig-verdisses-herault-mediterranee/>
- sur le site Internet des services de l'État, au lien suivant : <http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en Préfecture de l'Hérault (le point numérique situé dans le hall de la Préfecture est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30).

- les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie d'Agde, siège de l'enquête publique, et de Vias suivant les horaires d'ouverture précités,

- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Michel FREMOLLE, commissaire enquêteur
«Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des Verdisses»
Mairie d'Agde
rue Alsace Lorraine
34300 AGDE

- par voie électronique sur le site internet comportant le registre dématérialisé :
<https://www.democratie-active.fr/dig-verdisses-herault-mediterranee/>
- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences, aux lieux et jours suivants:

Mairie d'Agde	Lundi 24 février 2020	de 9h00 à 12h00
	Vendredi 27 mars 2020	de 14h00 à 17h00
Mairie de Vias	mardi 10 mars 2020	de 14h00 à 17h00

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales - Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier .

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la Préfecture de l'Hérault (Direction des Relations avec les Collectivités Locales – bureau de l'environnement), et en mairies d'Agde et Vias.

Ils seront également publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault (www.herault.gouv.fr), pour une durée d'un an à compter de la clôture.

À l'issue de la procédure, le Préfet pourra prononcer l'Intérêt Général du projet valant déclaration au titre de la législation sur l'eau (articles L211-7, 214-1 à 6 du code de l'environnement).